Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260410-2026_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2026

Le mercredi 8 avril 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. MARCEL Thierry, Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola, M. ROBERT Michel, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. TAVERNIER Vincent, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen

Secrétaire de séance : Mme DEL COLLE Claudie

Date de convocation : 02/04/2026
Date de publication : 10/04/2026

Délibération 19/2026 : Vote des subventions aux associations – Année 2026

Après examen des demandes, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2026	Observations
Associations locales	**4 200 €**	
AS La Montagne	1 000 €	
Amicale laïque	1 200 €	Versée en 2 fois
Club pongiste	200 €	
Anciens AFN	200 €	
Sté Chasse La Montagne	100 €	
Hentou ar Mein Glas	600 €	
Sté Chasse La Plévinoise	300 €	
Sté Chasse La Plévinoise	200 €	Piégeage des ragondins
Bouge tes pieds	200 €	
Bouge tes pieds	200 €	Fête de la musique
Associations sportives	**225 €**	
Carhaix Poher Gymnastique	30 €	2 adhérents
Dernières cartouches	75 €	5 adhérents
Tennis club de Carhaix	15 €	1 adhérents
Poney club de Glomel	15 €	1 adhérent
Carhaixment danse	45 €	3 adhérents
Seishinkan judo	45 €	3 adhérents
Rugby Carhaix	30 €	2 adhérents
Associations diverses	**215 €**	
Secours populaire Carhaix	50 €	
Restos du Cœur Carhaix	50 €	
APEL IME Carhaix	15 €	
Coup de patte du Kreiz Breizh	100 €	
TOTAL GENERAL	**4 640 €**	
Voyage scolaire collégien/lycéen (1)	50 €	

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 10/04/2026 et affichage en mairie le 10/04/2026.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260410-2026_19-DE

(1) Somme versée par enfant pour deux voyages scolaires pendant sa scolarité au collège et au lycée, sur présentation de l'attestation de l'établissement.

Les subventions accordées pour certaines manifestations ne seront versées que sous réserve de l'organisation effective de la manifestation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 à l'article 65748.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN
22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 10/04/2026 et affichage en mairie le 10/04/2026.